

Bilan

SA au capital de 196 974 €
R.C.S. Paris B 432 824 712
60, rue de Caumartin - 75009 PARIS
Tél.: 01 42 68 23 41 - Fax: 01 72 71 97 86
Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	596 647	358 574	238 073	222 843	15 230
Concessions, brevets, droits similaires	79 313	75 436	3 877	3 281	596
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	146 314	137 308	9 006	17 733	- 8 727
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 721		8 721	8 721	
TOTAL (I)	830 995	571 318	259 677	252 578	7 099
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	931 814		931 814	574 659	357 155
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				884	- 884
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	30 166		30 166	15 730	14 436
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 473		9 473	3 534	5 939
. Autres	500		500	500	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	13 291		13 291	131 276	- 117 985
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	14 306		14 306		14 306
TOTAL (II)	999 551		999 551	726 584	272 967
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 830 546	571 318	1 259 228	979 162	280 066

Certifié conforme à l'original, le 29/07/2026

2BE-EFFICIENT

60 RUE DE CAUMARTIN 75009 PARIS

2Be-EFFICIENT

Bilan (suite)

SA au capital de 196 974 €
R.C.S. Paris B 432 824 712
60, rue de Caumartin - 75009 PARIS

Tél.: 01 42 68 23 41 - Fax: 01 72 71 97 86 Présenté en Euro

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 196 974)	196 974	196 974	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	218 773	218 773	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	19 697	19 697	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	284 557	270 491	14 066
Résultat de l'exercice	24 238	14 066	10 172
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	744 239	720 001	24 238
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	141 581	34 377	107 204
. Découverts, concours bancaires	45 918		45 918
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	41 954	501	41 453
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 898	25 383	34 515
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	29 970	42 288	- 12 318
. Organismes sociaux	37 974	42 452	- 4 478
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	153 829	112 121	41 708
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 127	2 039	88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 736		1 736
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	514 989	259 161	255 828
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 259 228	979 162	280 066

2Be-FFICIENT

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 196 974 euros

Siège social : 60 rue de Caumartin 75009 PARIS

RCS PARIS B 432 824 712

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

Le 29 juin 2026

Les Actionnaires de la Société 2Be-FFICIENT au capital de 196 974 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société sur convocation du Conseil d'Administration qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 11 juin 2026.

La feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, tant en son nom propre qu'en sa qualité de mandataire, en entrant en séance.

Madame Evelyne MARTIN est appelée à présider la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

M^{lle} *Jacques LEBLANC* et M *Jean PÉGIN* représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M qui accepte est désigné aux fonctions de secrétaire. *Sophie Bazile*

Le bureau ainsi composé, Madame Evelyne MARTIN constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possédant ensemble *50 800* actions sur les 98 487 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote, et donc que l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président informe les actionnaires qu'il n'a reçu aucune demande de vote par correspondance.

Le Président déclare également que le Cabinet LAINE, commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception en date du 11 juin 2026.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels avec le tableau des résultats financiers réalisés au cours des cinq derniers exercices, le rapport du Conseil d'administration sur les modifications statutaires proposées aux actionnaires ;
- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La liste des membres du Conseil d'administration (avec indication des mentions requises par la loi) ;
- La liste des Actionnaires arrêtée le 16^{ème} jour précédent la réunion ;
- Le tableau d'affectation de résultat ;
- Le texte du projet de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La feuille de présence avec les pouvoirs y annexés ;

Elle *N. d.*

- Les Statuts de la Société avant et après modifications ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes et les avis de réception.

Le Président déclare alors que tous les documents ci-dessus énumérés ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés donnent acte de ce qu'ils ont été régulièrement convoqués et que l'ensemble des documents prévus par la législation en vigueur a été tenu à leur disposition.

Aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social n'ayant requis l'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

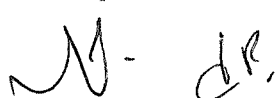
Personne ne demandant la parole, le Président donne lecture et met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 se soldant par un bénéfice de 24 238 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice. Le compte report à nouveau sera donc créditeur de 308 795 euros.

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

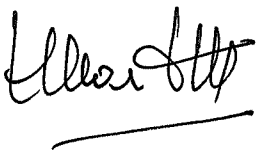
L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée pour effectuer toute publicité partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

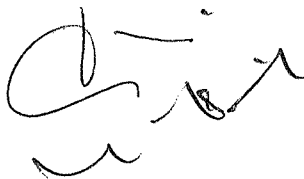
ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été clos et signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Evelyne MARTIN



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE

